



NATIONS
UNIES
TOGO



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

CADRE DE COOPERATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT AU TOGO

2019 -2023





ENGAGEMENT

Le présent Cadre de Coopération pour le Développement couvrant la période 2019-2023, définit les résultats stratégiques de la contribution collective des Nations Unies aux priorités nationales de développement, portées par le Plan National de Développement 2018-2022 sur lequel il est étroitement aligné. Le Cadre de Coopération pour le Développement a été initié dans un contexte caractérisé par l'adoption, le 25 septembre 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il émane de la volonté conjointe des autorités togolaises et de l'Equipe de pays du système des Nations Unies de renforcer leur coopération pour maximiser l'atteinte des objectifs de développement durable en vue d'améliorer les conditions de vie de la population togolaise.

L'Equipe de pays est déterminée à planifier et à mettre en œuvre avec le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers du Togo, la société civile et le secteur privé, les résultats prévus dans le présent Cadre de Coopération, de manière à renforcer la coordination, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des interventions ainsi que la redevabilité mutuelle.

Le gouvernement assurera le leadership et apportera les facilités administratives et opérationnelles nécessaires pour garantir la mise en œuvre et le succès du présent Cadre de Coopération pour le Développement. Il appuiera les initiatives du système des Nations Unies visant à mobiliser les fonds requis pour la mise en œuvre des interventions non financées du Cadre de Coopération pour le Développement 2019-2023.

Pour le Gouvernement



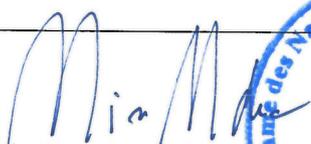
Mme Ayawovi Demba TIGNOKPA
Ministre de la Planification
du développement et de la Coopération

Pour le système des Nations Unies
au Togo



M. Damien MAMA
Coordonnateur Résident
du système des Nations Unies

Ont signé, les Fonds, les Programmes, les institutions spécialisées des Nations Unies, résidents et non-résidents, responsables du présent Cadre de Coopération devant le Gouvernement :


M. Aliou Mamadou DIA
Représentant Résident
Programme des Nations Unies pour le développement
(PNUD)




Dr Aissata Ba SIDIBE
Représentante
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
(UNICEF)




Dr Fatoumata Binta Tidiane DIALLO
Représentante
Organisation Mondiale de la Santé
(OMS)




Mme Josiane YAGUIBOU
Représentante
Fonds des Nations Unies pour la Population
(UNFPA)




M. Mphumuzi SUKATI
Représentant a.i.
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
(FAO)




M. Guy ADOUA
Représentant pour le Bénin et le Togo
Programme Alimentaire Mondial
(PAM)




Dr Eric VERSCHUEREN
Directeur Pays
Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA
(ONUSIDA)




Mme Sophie De CONINCK
Directeur par intérim du Bureau de Pays
Organisation International du Travail, Abidjan
(OIT, BIT)



Po Le Directeur National
London Kamban locat

P. M. Tidiane E. BOYE

Représentant pour la Côte d'Ivoire et le Togo
Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel
(ONUDI)



Handwritten signature

Mme Edo Mihoê ATAYI Epse KUASSI
Cheffe de Bureau
Haut-Commissariat des Nations Unies
pour les Réfugiés
(HCR)



Handwritten signature

M. Anselme N. YABOURI

Directeur Régional
Centre Régional des Nations Unies
pour la paix et le désarmement en Afrique
(UNREC)



Handwritten signature

Mme Sylvia LOPEZ-EKRA
Cheffe de Mission Ghana/Benin/Togo
Organisation Internationale pour les Migrations
(OIM)



Handwritten signature

M. Yao YDO

Directeur du Bureau Régional et Multisectoriel
Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
(UNESCO)



Sommaire

 Acronymes	8
--	----------

 RESUME ANALYTIQUE	11
--	-----------

1. PROCESSUS D'ELABORATION	15
-----------------------------------	-----------

1.1 Elaboration de la feuille de route et la mise en place du dispositif institutionnel de pilotage	15
---	----

1.2 Evaluation finale du plan- cadre finissant (2014-2018) et leçons apprises de la coopération passée	16
--	----

1.3. Bilan commun de pays et priorisation stratégique	17
---	----

1.3.1. Bilan Commun	17
----------------------------	-----------

1.3.2. Priorisation stratégique	19
--	-----------

1.3.2.1 Analyses des avantages comparatifs des Nations Unies	20
--	----

1.3.2.2. Priorités stratégiques du Cadre de Coopération et son alignement avec le processus national de planification	23
---	----

1.4. Planification stratégique	25
--------------------------------	----

1.5. Principes d'élaboration	25
------------------------------	----

2. DOMAINES PRIORITAIRES, RESULTATS

ATTENDUS ET RISQUES	26
----------------------------	-----------

2.1. Domaines prioritaires et résultats attendus	26
--	----

2.1.1. Domaine prioritaire 1 : Amélioration de l'employabilité pour une croissance économique durable et inclusive.	26
--	-----------

2.1.2. Domaine prioritaire 2 : Appui à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles dans les zones cibles.	30
2.1.3. Domaine prioritaire 3 : Capital humain et accès équitable aux services sociaux de base de qualité	34
2.1.4. Domaine prioritaire 4 : Amélioration de l'efficacité des institutions, de la gouvernance et promotion de la cohésion sociale	42
2.2. RISQUES ET HYPOTHESES	50
2.2.1. Risques et hypothèses par rapport à l'environnement économique	50
2.2.2. Risques et hypothèses par rapport à l'environnement politique	50
3. MISE EN ŒUVRE, DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE SUIVI	51
3.1. Mise en œuvre du Cadre de Coopération	51
3.2. Dispositif de coordination	52
3.2.1. Le Comité Directeur	52
3.2.2. Le comité technique de coordination	52
3.2.3. Le comité des programmes	53
3.3. Mécanisme de suivi évaluation et de communication des résultats	54
3.3.1. Les groupes de résultats	54
3.3.2. Comité suivi évaluation et mobilisation des ressources et partenariats	55
3.3.3. Les groupes thématiques et de soutien au Cadre de Coopération	56
3.4. Financement du Cadre de Coopération/ Mobilisation des ressources	56



Acronymes

SIGLES	DÉFINITION
ANJE	Alimentation du nourrisson et du jeune enfant
ARV	Antirétroviraux
BCP	Le Bilan commun de pays
BCR	Bureau du Coordonnateur Résident
CBC	Cadre Budgétaire Commun
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRT	Caisse de Retraite du Togo
DGMAP	Direction Générale de la Mobilisation de l'Aide et du Partenariat
DTS	Droit de Tirage Spécial
EDST	Enquête Démographique et de Santé au Togo
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
EPU	Examen périodique universel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IDH	Indice de développement humain
INAM	Institut National d'Assurance Maladie
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et démographiques
MPD	Ministère de la Planification du Développement
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation International du Travail
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations

OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Comité de gestion des opérations
OSC	Organisations de la société civile
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PMA	Pays les Moins avancés
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
PMH	Pompes à Motricité Humaine
PND	Plan National de Développement
PNRCME-DD	Programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTF	Partenaires Techniques et financiers
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être
SNU	Système des Nations Unies
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNREC	Centre Régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
USD	Dollar américain
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine



RESUME ANALYTIQUE

Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement 2019-2023 a été élaboré d'une manière inclusive en concertation avec l'ensemble des partenaires au développement du Togo. Il vise à appuyer le Togo dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et se base sur le cycle de planification et les priorités nationales de développement, les avantages comparatifs du système des Nations Unies, les leçons tirées de l'évaluation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2014-2018, et les exigences de cohérence prescrites par la réforme des Nations Unies. Les résultats visés par le cadre de coopération sont fondés sur les valeurs universelles des droits de l'homme et les principes d'inclusion, de durabilité, de résilience et de redevabilité, au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable.

Le cadre de coopération pour le Développement 2019-2023 comporte quatre (04) résultats dont la réalisation appelle à une démarche conjointe des organismes des Nations Unies, à la mobilisation et à l'utilisation efficiente de ressources (financières, compétences), à l'engagement et au leadership du Gouvernement et à la construction des partenariats stratégiques.

Le premier résultat consiste à travailler avec le Gouvernement, le secteur privé et la société civile en vue d'« accroître l'employabilité et le potentiel entrepreneurial des jeunes et des femmes pour bénéficier des opportunités d'emplois décents dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services ». Ce résultat participe à l'atteinte de l'objectif d'une croissance forte et inclusive de 7,6% que vise le Togo à l'horizon 2022, à travers la transformation structurelle de l'économie, notamment le développement d'un pôle de transformation agricole selon l'approche chaînes de valeurs et basé sur la productivité. Ceci contribuera à atteindre la sécurité alimentaire, l'équilibre de la balance commerciale agricole et la création d'emplois agricoles.

Suivant ses avantages comparatifs, le système des Nations Unies se propose de contribuer à cet objectif de croissance défini par le gouvernement à travers (i) le renforcement des capacités techniques des jeunes et des femmes leur

permettant d'accroître leur accès aux services financiers et aux marchés, (ii) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des groupements d'intérêt économique pour le développement des chaînes de valeur dans les domaines de l'agriculture, l'industrie et des services, (iii) la contribution à l'amélioration de l'offre de formation technique et professionnelle des jeunes et des femmes pour un meilleur accès à un emploi décent, et (iv) l'appui à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un système national d'information sur le marché du travail . Ce dernier élément vise à permettre la production de données sur le marché du travail et à servir d'outil d'aide à la décision, en matière de définition, d'évaluation et amélioration des politiques d'emploi et de formation, tout en favorisant le dialogue social entre partenaires.

Le deuxième résultat vise à « accroître la résilience des populations des zones vulnérables aux changements climatiques et aux risques de catastrophe en favorisant un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables ». Ce résultat contribue à réaliser la priorité stratégique du Plan National de Développement (PND) relatif à la mise en place d'un pôle manufacturier et d'industries extractives pour dynamiser le rythme de la croissance et créer des opportunités d'emplois. En effet, l'activité industrielle présentant des risques de répercussions négatives sur l'environnement, notamment, en termes de pollution, avec des conséquences néfastes sur les ressources naturelles, de dégradation de l'écosystème et d'aggravation des risques de catastrophe, il convient d'initier des actions visant la protection de l'environnement et la gestion des risques de catastrophe.

Les zones les plus vulnérables au développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives étant les zones rurales et périurbaines, l'Equipe de pays œuvrera au (i) renforcement des capacités techniques des collectivités locales et des communautés pour gérer les déchets ménagers et faire face aux effets des changements climatiques et des risques de catastrophes, (ii) à favoriser un accès accru des ménages des zones rurales et périurbaines aux énergies renouvelables et aux technologies alternatives pour améliorer leur bien-être, et (iii) à apporter un appui aux populations des zones rurales pour adopter de bonnes pratiques de gestion durable des terres et des forêts pour la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes.

Le troisième résultat vise l'accompagnement du Gouvernement dans ses efforts pour consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion. Les Nations Unies travailleront avec le Gouvernement, les services techniques, la société civile et les autres partenaires techniques et financiers, pour permettre aux populations d'avoir « un accès accru et équitable à la protection sociale, l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement ».

En ce qui concerne l'accès accru à l'éducation, le système des Nations Unies accompagnera le gouvernement dans l'acquisition, la maîtrise et l'utilisation des capacités nécessaires par les administrations publiques chargées de l'éducation nationale, les collectivités locales, les communautés et l'ensemble des acteurs du système éducatif pour assurer des enseignements préscolaire, fondamental, technique et supérieur inclusifs et de qualité à tous les apprenant(e)s.

Relativement à la protection sociale, le système des Nations Unies fournira son assistance au Gouvernement en ciblant le renforcement des capacités des acteurs au niveau central et décentralisé pour qu'ils soient à même de développer, coordonner et piloter des mécanismes de protection sociale. Ce renforcement de capacité couvrira notamment, les aspects relatifs à la mobilisation de ressources, à la formulation des politiques et au suivi/évaluation, axés sur l'équité et sensibles aux besoins des couches les plus défavorisées.

S'agissant de l'accès amélioré à des services de santé essentiels de qualité, la contribution du système des Nations Unies va privilégier le renforcement du système de santé, la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, et les services de prévention et de lutte contre les maladies infectieuses et les maladies non transmissibles. Au nombre de ces objectifs, une attention spécifique sera portée à l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

Par rapport à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, le système des Nations Unies ciblera principalement les populations des zones rurales, et travaillera avec le gouvernement et les autres partenaires pour leur assurer un meilleur accès à ces services de base.

Sous ce troisième résultat, les Nations Unies apporteront un appui au gouvernement pour lutter efficacement contre la malnutrition, l'insécurité

alimentaire et nutritionnelle, à travers le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et de gestion des acteurs du niveau central et local.

Le quatrième résultat consiste à renforcer les institutions publiques aux niveaux central et local pour qu'elles appliquent de manière accrue les principes de redevabilité, d'efficacité et d'inclusion pour fournir des services publics de qualité et renforcer la cohésion sociale. Cette préoccupation rejoint la vision du pays relative au renforcement des capacités des institutions publiques en vue d'une gestion efficace du cycle de développement.

Les Nations Unies apporteront leur appui au renforcement du système national de planification et de suivi évaluation en vue de la production de données désagrégées suivant différents critères (âge, sexe, position géographique...), permettant d'assurer le suivi des ODD et du PND.

L'appui des Nations Unies portera également sur le renforcement des institutions publiques, des communautés locales et des Organisations de la société civile (OSC) en vue de leur permettre d'acquérir des capacités techniques pour formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les initiatives/programmes de promotion et de respect des droits de l'homme, l'égalité de genre et l'accès équitable à la justice.

En outre, les Nations Unies entendent contribuer au renforcement des capacités des institutions publiques et des organisations de la société civile sur les processus de prise de décision participatifs, sensible au genre, inclusifs et de redevabilité.

Un appui particulier sera apporté au renforcement de l'état civil et une amélioration de l'accès aux documents d'identité nationale qui constituent des préalables pour la participation à la vie publique et à l'exercice des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

De plus, les Nations Unies collaboreront avec les autres partenaires, pour accompagner le processus de décentralisation en cours, en renforçant les capacités de l'administration centrale et des collectivités territoriales pour une meilleure gestion territoriale et un rapprochement des services publics des citoyens.

En matière de cohésion sociale, les Nations Unies œuvreront avec les autres partenaires pour renforcer les capacités des acteurs des niveaux central et local, des institutions publiques, des organisations de la société civile, des acteurs du dialogue social, des médias, des leaders d'opinion, des jeunes et femmes sur la prévention et la gestion des conflits.

Enfin, les Nations Unies travailleront à établir des partenariats stratégiques et opérationnels, y compris avec le secteur privé, dans le souci d'accroître l'investissement dans les ODD.

1.PROCESSUS D'ELABORATION

L'élaboration du Cadre de Coopération s'est déroulée par étapes dans un enchaînement logique d'activités interreliées qui comprennent :

- L'élaboration de la feuille de route et la mise en place du dispositif institutionnel de pilotage ; l'évaluation finale du plan-cadre finissant (2014-2018) et leçons apprises de la coopération écoulée ;
- le bilan commun de pays ;
- la théorie du changement et la priorisation stratégique;
- la planification stratégique .

1.1 Elaboration de la feuille de route et la mise en place du dispositif institutionnel de pilotage

Conformément aux « Orientations relatives au cadre de Coopération des Nations Unies pour le développement⁸ », une feuille de route a été élaborée. Elle marque le début du processus de formulation de manière consultative et inclusive, par l'Equipe de pays (y compris les agences non-résidentes) en collaboration avec le Ministère de la Planification du Développement (MPD). Elle a été validée en avril 2017 à la suite de la prise en compte des commentaires et observations des agences résidentes et non résidentes, des parties prenantes nationales et des équipes régionales des pairs en charge de l'assurance qualité du processus d'élaboration du cadre de coopération⁹ .

8 GNUD, (2017), *Orientations relatives au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement*. <https://undg.org/document/2017-undaf-guidance/>

9 Programme Support Group (QSA) et Quality Support and Assurance (QSA)

La feuille de route a permis de décrire de manière détaillée :

- L'alignement du Cadre de Coopération pour le Développement 2019-2023 sur le cycle national de planification du développement, à savoir le Plan national de développement (PND) pour la période 2018-2022.
- La méthodologie de prise en compte des Objectifs de développement durable dans le Cadre de Coopération pour le Développement 2019-2023.
- La méthodologie, la chronologie, et les livrables attendus du processus d'élaboration du Cadre de Coopération.
- Les parties prenantes impliquées et les ressources et capacités requises pour l'élaboration du Cadre de Coopération.
- Le plan de communication de l'ensemble du processus, dont la mise en œuvre a été facilitée par le Groupe Communication des Nations Unies.
- La gestion du processus d'élaboration du nouveau Cadre de Coopération. Celle-ci est placée sous le leadership du Coordonnateur Résident et du Ministre de la Planification du développement qui assurent la coordination de la participation de l'ensemble des parties prenantes au processus. Un arrêté ministériel (arrêté N°001/18/MPD/CAB) a été signé et a mis en place les structures de gestion du processus, à savoir, un comité de pilotage de l'ensemble du processus et un comité technique¹⁰.

1.2 Evaluation finale du plan- cadre finissant (2014-2018) et leçons apprises de la coopération passée

A l'amorce du processus d'élaboration du nouveau Cadre de Coopération pour le Développement, une évaluation finale du cycle de programmation finissant a été initiée conjointement par le Gouvernement et l'Equipe de pays, avec la participation des autres partenaires, dans l'optique d'accroître la redevabilité et l'apprentissage. Au plan de la redevabilité mutuelle, l'évaluation finale a permis de rendre compte du bilan de la mise en œuvre du cycle de programmation finissant,

¹⁰ Ministère de la planification du développement, (2018), Arrêté N°001/18/MPD/CAB portant création et composition des organes de gestion du processus d'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2019-2023.

en analysant la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions et la contribution des Agences des Nations Unies au Togo. Dans l'optique de l'apprentissage, elle a permis de tirer les enseignements sur les processus de conception, de planification, de mise en œuvre, de suivi et de coordination pour améliorer le prochain cycle.

Ainsi, par rapport à la programmation, l'évaluation a mis à jour la faiblesse de la logique du cadre de résultats, du cadre de suivi-évaluation et l'absence d'un plan opérationnel pouvant faciliter la mise en œuvre du précédent. Ces lacunes ont entretenu des difficultés dans le suivi des progrès des interventions et de l'exécution financière des agences des Nations Unies. Concernant la coordination des interventions, l'évaluation a relevé un faible fonctionnement des groupes de résultats structurés au cours du cycle, ainsi que du Comité d'orientation stratégique. Tous ces constats prouvent que le système des Nations n'a pas su tirer profit de ses capacités à travailler ensemble et à valoriser les synergies pour impacter le développement du pays.

1.3. Bilan commun de pays et priorisation stratégique

1.3.1. Bilan Commun

L'Equipe de pays a réalisé le Bilan commun de pays (BCP) d'octobre 2017 à février 2018 pour éclairer la formulation du Cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement. Les données ont été collectées de diverses sources qui existent déjà dans le domaine public et qui sont accessibles. L'analyse de ces données a permis d'établir la situation de référence du développement par rapport aux cibles des ODD, les causes et conséquences des écarts, les groupes vulnérables (y compris la vulnérabilité basée sur le genre), les zones particulièrement affectées, les rôles et capacités des acteurs, l'environnement politique, juridique et institutionnel prévalant et le potentiel de collaboration entre le système des Nations Unies et le Togo. L'approche basée sur les droits de l'homme a été adoptée pour l'analyse de l'information relative à la situation de référence des ODD. Cette analyse a tenu compte de trois catégories de droits humains que sont, les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels et les droits liés à un environnement sain.

Le processus d'analyse a regroupé les acteurs de tous les secteurs des ODD, venant de l'administration publique, des organisations de la société civile, du

secteur privé et des autres partenaires au développement. Les participants à la retraite ont décrit la situation telle qu'elle se présente dans leurs secteurs respectifs et procédé à une analyse approfondie des différentes composantes, en lien avec les ODD, en vue d'une réponse adéquate.

En définitive, le BCP a permis de décrire le contexte national de développement et d'analyser les données géographiques et démographiques. D'autres éléments tels que les principaux secteurs économiques, dont l'agriculture, les ressources naturelles, l'énergie et les infrastructures de transport, la sécurité humaine, l'éducation et la santé ont également été analysés.

Au total quatre-vingt-dix (90) cibles, dont les 60 cibles retenues dans le projet de Plan national de développement (PND 2018-2022) ont été analysées. Les données ont permis de calculer le taux de croissance annuel moyen (TCAM) et la progression des indicateurs associés aux cibles des ODD. Toutefois, le rapport mentionne plusieurs cibles pour lesquelles les données historiques¹¹ n'ont pu être recueillies.

De plus, l'analyse de la situation de référence en matière de droits civils et politiques souligne que les trois indicateurs disposant des gaps les plus élevés ont trait à l'inégalité entre les hommes et les femmes¹².

En matière de droits économiques, sociaux et culturels, la situation de référence des cibles des ODD révèle des TCAM particulièrement élevés (>10 %) par rapport à certaines thématiques. Il s'agit notamment, de la couverture médicale, de la protection sociale, de la scolarisation préscolaire et au niveau de l'enseignement supérieur, de l'épargne, particulièrement celle faite par les femmes, et de l'énergie renouvelable¹³.

11 Les tableaux 7,9 et 10 du chapitre 3 présentent les cibles des ODD associées respectivement aux droits civils et politiques, aux droits sociaux, économiques et culturels, et enfin aux droits à un environnement sain, pour lesquels un taux de croissance annuel moyen requis n'a pu être calculé pour atteindre les cibles ODD à l'horizon 2030, faute de données.

12 La représentation des femmes aux postes diplomatiques, la représentation des femmes au gouvernement et le taux de femmes à l'Assemblée nationale ont des taux de croissance annuels moyens requis entre aujourd'hui et 2030 supérieurs à 10 %.

13 Malgré des TCAM élevés, il est sans doute possible de réaliser des progrès importants relativement à ces thématiques. Par exemple, des campagnes de sensibilisation sur l'épargne, associées à une intégration des questions d'épargne dans les cursus de cours aux niveaux primaires et secondaires, pourraient avoir un impact sensible sur l'évolution des indicateurs mesurant l'épargne.

En ce qui concerne le droit à un environnement sain, le bilan n'a pas permis de recenser les données historiques permettant le calcul des taux de croissance annuels moyens, en raison de profondes lacunes et de l'indisponibilité de données sur la thématique. En conséquence, il n'a pas été possible de faire des projections pour l'atteinte des cibles à l'horizon 2030, en termes de taux de croissance annuel moyens pour l'ensemble de ces thématiques associées à la production et à la consommation responsable, aux changements climatiques, aux ressources marines et à la protection des écosystèmes aquatiques et terrestres.

1.3.2. Priorisation stratégique

L'analyse de pays a porté sur la situation de référence des ODD et leurs cibles. Le BCP a servi de base pour le processus d'établissement des priorités, la définition des effets et l'élaboration de la théorie du changement générale du Cadre de Coopération pour le Développement. A partir de l'information recueillie, l'approche multicritère a été utilisée pour guider la priorisation des cibles de la contribution conjointe des Nations Unies. Initialement, les taux de croissance estimés pour atteindre les cibles des ODD à l'horizon 2030 ont guidé le choix des priorités d'intervention. Mais si l'on n'utilisait que cette seule base, les cibles à prioriser porteraient non seulement sur la moitié des cibles, mais aussi sur les cibles pour lesquelles les TCAM estimés entre aujourd'hui et l'horizon 2030 sont les plus élevés. Ces cibles sont relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la couverture médicale, à la scolarisation au niveau de l'enseignement préscolaire et supérieur, à la protection sociale ou à l'épargne des femmes.

L'approche multicritère a donc été privilégiée dans la priorisation des interventions du SNU et a permis de considérer plusieurs critères de classification des cibles. Les critères utilisés pour la cotation des cibles à retenir dans la définition des priorités stratégiques sont les suivants :

- Capacité de la cible à induire des changements durables et perceptibles dans certains domaines, notamment l'éradication de la pauvreté, la croissance économique, la réduction des inégalités, la gestion durable des ressources naturelles, la paix et la justice.
- Alignement avec d'autres engagements internationaux.

- Niveau d'effort à fournir pour atteindre la cible ODD à l'horizon 2030.
- Mandats détenus par les Agences en lien avec la cible.
- Etendu du domaine couvert par la cible évaluée.
- Existence d'indicateurs associés à la cible pouvant être mesurés de manière désagrégée.

Les critères ont été appliqués à un nombre restreint d'ODD (3 à 4 au maximum), considérés comme des objectifs finaux, c'est-à-dire la finalité ultime recherchée, et à laquelle concourent tous les autres objectifs (End goals). Ils sont atteints à travers la mise en œuvre d'autres ODD¹⁴.

Les finalités identifiées par les participants pour la priorisation sont les suivantes :

- ✓ Eradication de la pauvreté sous toutes ses formes (ODD1)
- ✓ La réduction des inégalités liées au genre (ODD 5)
- ✓ Croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD8)
- ✓ Réduction des inégalités dans le pays (ODD10)
- ✓ Gestion durable des ressources naturelles (ODD13)
- ✓ Paix et justice (ODD16)

1.3.2.1 Analyses des avantages comparatifs des Nations Unies

Au regard des six finalités identifiées ci-dessus, une analyse des avantages comparatifs a été réalisée pour la définition des axes d'interventions stratégiques du Cadre de coopération pour la période 2019-2023. Par ailleurs, il a été procédé à une analyse des principales forces et faiblesses de l'environnement interne ainsi que des opportunités et contraintes de l'environnement externe du système des Nations Unies. La situation de cette analyse se présente comme suit :

¹⁴ Voir rapport et méthodologie détaillée de priorisation.

Tableau 1 : capacités du système des Nations Unies au Togo

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expertise dans la mise en place de cadres de discussions, de dialogue, de négociation et d'accord pour appuyer les États. ✓ Expertise dans l'accompagnement à l'élaboration de stratégies, politiques et programmes nationaux dans de nombreux domaines, la réalisation d'études, la planification et la budgétisation. ✓ Compétence dans plusieurs domaines en lien avec les priorités des pays en développement ; ✓ Flexibilité à s'aligner sur les priorités du gouvernement. ✓ Expertise dans le renforcement de capacités. ✓ Capacité à formuler des projets intégrés et à lever des fonds pour les financer. ✓ Crédibilité des agences du SNU grâce à leur appui constant et à leur proximité avec le gouvernement. ✓ Capacité de coordination de plateformes des partenaires techniques et financiers dans les domaines sociaux (santé, santé maternelle et infantile, éducation, protection sociale, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources financières limitées pour la mise en œuvre des programmes d'envergure. • Capacités limitées pour la mise à échelle de stratégies. • Procédures lourdes et lenteur dans le traitement des dossiers. • Manque de ciblage et de coordination des interventions entraînant une dispersion des ressources. • Faible visibilité des programmes aux niveaux régional et national. • Insuffisance de projets conjoints pour plus d'impact des interventions. • Accompagnement insuffisant sur certaines questions stratégiques et transformationnel du développement. • Mandats des agences peu connus par les partenaires nationaux qui les assimilent strictement à des bailleurs de fonds. • Présence concentrée à Lomé et absence de représentation dans les régions. • Ressources propres limitées pour le financement des projets/programmes de développement.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agenda 2030 pour le développement durable. ✓ Bonne qualité des relations de coopération entre le Togo et les Nations Unies. ✓ Ouverture, attention et disponibilité du gouvernement pour les Nations Unies. ✓ Existence de cadres de concertation (Conseil National de Pilotage des Politiques de Développement, Comité État – Donateurs, les comités sectoriels, les comités régionaux et locaux, les autres plateformes des PTF). ✓ Existence d'un potentiel national en matière de planification du développement. ✓ Existence d'un arsenal règlementaire et législatif important ainsi que la disponibilité des recommandations des différents mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies pour faciliter le dialogue et le plaidoyer avec les diverses parties prenantes de l'Etat. ✓ Existence d'opportunités pour la mobilisation des fonds (Fonds Mondial pour l'Assainissement, Fonds vert, Fonds climat, Fonds PMA, secteur privé). 	<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté persistante • Raréfaction des sources traditionnelles de mobilisation de fonds • Environnement sociopolitique fragile. • Changements climatiques • Faibles capacités institutionnelles à pérenniser les acquis de développement

1.3.2.2. Priorités stratégiques du Cadre de Coopération et son alignement avec le processus national de planification

L'élaboration du Cadre de Coopération pour le Développement 2019-2023 a été conduite au rythme du processus de formulation du Plan National de Développement (PND 2018-2022) dans le souci de lui assurer un alignement tant sur la périodicité que sur la pertinence programmatique en lien avec le PND. Au point de vue de l'alignement sur le cycle national de planification, l'Equipe de pays a dû attendre la validation par le Gouvernement des axes prioritaires du PND pour opérer des articulations nécessaires par rapport à sa contribution. S'agissant de la pertinence programmatique, les agences du Système des Nations unies ont dument analysé les priorités stratégiques retenues dans le PND. Au regard de leurs capacités, les agences du Système des Nations Unis ont déterminé les axes et effets prioritaires pour leur contribution à l'atteinte des objectifs de développement durable sur la période 2019-2023. Le contenu de ces axes et effets est détaillé dans le tableau ci-après.



Tableau 2 : Axes d'interventions prioritaires du cadre de Coopération pour le Développement 2019-2023

AXES STRATEGIQUES DU PND 2018-2022	AXES STRATEGIQUES DU CADRE DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT 2019-2023	EFFETS STRATEGIQUES DU CADRE DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
<p>AXE STRATEGIQUE 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région</p>		
<p>AXE STRATEGIQUE 2 Développer des pôles de transformation agricoles, manufacturiers et d'industries extractives</p>	<p>AXE 1: Amélioration de l'employabilité pour une croissance économique durable et inclusive (Employabilité, croissance économique durable et inclusive)</p>	<p>Effet 1: D'ici à 2023, les jeunes et les femmes ont accru leur employabilité et leur potentiel entrepreneurial pour bénéficier des opportunités d'emplois décents dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services.</p>
	<p>AXE 2: Appui à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles dans les zones cibles (Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles)</p>	<p>Effet 2: D'ici à 2023 les populations des zones vulnérables ont une résilience accrue aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et ont un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables.</p>
<p>AXE STRATEGIQUE 3 Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion</p>	<p>AXE 3 : Capital humain et accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité (Capital humain et accès équitable aux services sociaux de base de qualité)</p>	<p>Effet 3: D'ici à 2023, les populations togolaises ont un accès accru et équitable à la protection sociale et aux services sociaux de base de qualité, notamment l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement.</p>
	<p>AXE 4 : Amélioration de l'efficacité des institutions, de la gouvernance et promotion de la cohésion sociale (Institutions efficaces, gouvernance et cohésion sociale)</p>	<p>Effet 4: D'ici à 2023, les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de manière accrue les principes de redevabilité, d'efficacité et d'inclusion pour des services publics de qualité et la cohésion sociale</p>

1.4. Planification stratégique

Les axes et effets prioritaires identifiés à la suite de la retraite de priorisation ont été passés en revue au cours de cet exercice, les effets initialement définis ont fait l'objet d'une analyse logique pour être mis en perspective avec les changements escomptés. La théorie du changement a été appliquée à chaque effet pour définir la stratégie ou le chemin pour parvenir aux changements escomptés. Ainsi, les produits liés à chaque effet, les indicateurs, les interventions clés, les données de référence, les cibles, les moyens de vérification, les rôles et responsabilités, le cadre budgétaire commun (CBC), les risques, les hypothèses et les partenariats possibles ont été définis. La matrice des résultats du Cadre de Coopération a été déclinée en plan opérationnel annuel, élaboré lors de la retraite organisée du 09 au 12 octobre 2018. La matrice des résultats et le plan opérationnel ont été élaborés dans une optique d'optimisation des interventions. En effet, en tirant les leçons de l'efficacité du plan-cadre précédent et en s'engageant à impacter significativement le développement du pays, l'Equipe de pays a décidé de définir les produits dont la mise en œuvre fait intervenir au moins deux agences du Système des Nations Unies. Cette approche permettra de créer des synergies qui favoriseront l'émergence de projets conjoints.

1.5. Principes d'élaboration

L'élaboration du présent Cadre de Coopération s'est basée sur les principes de programmation qui se renforcent mutuellement, afin de traduire dans les faits l'inclusion et la redevabilité. Il s'agit des principes suivants :

- ✓ Ne laisser personne de côté
- ✓ Droits de l'homme, égalité entre les sexes et autonomisation des femmes
- ✓ Durabilité et résilience
- ✓ Responsabilité mutuelle
- ✓ Alignement sur les stratégies nationales
- ✓ Gestion axée sur les résultats.



2. DOMAINES PRIORITAIRES, RESULTATS ATTENDUS ET RISQUES

2.1. Domaines prioritaires et résultats attendus

Le choix des domaines prioritaires du Cadre de Coopération pour le Développement s'est opéré sur la base des priorités nationales. En effet, le Togo a opté pour une croissance à partir du développement de l'économie bleue dont les retombées seront accessibles et de façon équitable à toutes les populations. L'agriculture, l'industrie et la gouvernance sont ciblés de façon particulière, en vue d'une baisse sensible de la pauvreté, de la réduction des inégalités et de l'avènement d'un climat social plus apaisé.

Ainsi, à travers son plan national de développement 2018-2022, le Togo se projette à l'horizon 2030 comme un pays émergeant, avec 5 principaux objectifs, desquels découlent 3 grands axes. Ces axes ont trait à (i) la mise en place d'un hub logistique d'excellence et d'un centre d'affaire de premier ordre ; (ii) le développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ; (iii) la consolidation du développement social et le renforcement des mécanismes d'inclusion. Des thèmes transversaux, notamment le genre, la couverture sanitaire universelle avec un accent particulier sur le VIH, l'emploi décent, la gouvernance et le renforcement des capacités ont également été identifiés.

En se basant sur ces éléments et l'analyse du bilan commun de pays, le Cadre de Coopération pour le développement définit quatre (4) domaines prioritaires dont la pertinence et les résultats attendus se présentent comme suit.

2.1.1. Domaine prioritaire 1 : Amélioration de l'employabilité pour une croissance économique durable et inclusive.

L'analyse des performances macroéconomiques faite dans le Plan National de Développement du Togo (PND) révèle des avancées dans la relance de l'économie, avec une croissance régulière du PIB de 5,0% en moyenne annuelle entre 2013 et 2017. Néanmoins, des efforts restent encore à fournir pour assurer une croissance plus forte et durable avec des retombées positives sur l'inclusion sociale. Le PIB reste en effet relativement faible par rapport à certains pays de l'UEMOA⁸. De même, le système productif traduit une faible transformation des matières premières agricoles.

8 FMI (2017), Rapport annuel

Entre autres facteurs expliquant la faible productivité économique, on note l'insuffisance de professionnalisation des acteurs, la faible structuration des chaînes de valeur et la non valorisation des productions. D'autres facteurs que sont la faible qualité des produits agricoles au regard des exigences en matière d'exportation et de transformation ainsi que l'absence de mécanisme de facilitation et de financement de la chaîne de valeur sont à relever. Notons par ailleurs que la faible disponibilité des compétences techniques et le manque d'organisations des agriculteurs nationaux de même que le faible accès des femmes aux facteurs de production constituent également un frein à la transformation du potentiel économique. Seulement 8% des agriculteurs sont en effet regroupés dans des coopératives.

Au plan de l'emploi, le chômage a régressé, passant de 6,5% en 2011 à 3,4% en 2015⁹, soit une diminution de 3,1 points de pourcentage. De plus, le taux d'activité national a évolué de 78,8% en 2011 à 76,8% en 2015, avec un taux relativement élevé de sous-emploi (22,8% à 25,8% sur la même période). Les entreprises privées (formelles ou individuelles) sont les plus grandes pourvoyeuses d'emploi, employant près de 90% des actifs en 2011 et en 2015¹⁰. Le secteur informel qui domine l'offre d'emploi est toutefois caractérisé par le sous-emploi et pose un problème de qualité de l'emploi.

Concernant les jeunes, les taux de chômage et de sous-emploi dans leurs rangs entre 2011 et 2015 étaient respectivement de 8,1% et 20,5%. L'on estimait en 2012 à plus de 31.500 le nombre de jeunes actifs de 15-35 ans qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Lomé enregistre le taux de chômage le plus élevé avec 7,8% contre 3,5% dans les autres milieux urbains et 1,3 en milieu rural. On note également des disparités entre les hommes et les femmes en matière d'accès à l'emploi et de représentativité dans les secteurs d'activité. Ainsi, 79,1 % des hommes en âge de travailler sont actifs contre 74,6 % des femmes¹¹. D'après la même source, les femmes sont beaucoup plus en situation de sous-emploi

9 *Plan National de Développement 2018-2022*

10 *Bilan Commun de Pays (BCP)*

11 *Rapports QUIBB 2011 et 2015*



(25,5%) que les hommes (20,2%). En raison du gap croissant entre l'évolution de la population active et celle des emplois créés, et de la faiblesse dans le court terme du système économique à générer des emplois durables, productifs et décents, le gouvernement envisage l'adoption de mesures et de programmes visant à améliorer l'employabilité des jeunes et à faciliter leur autonomisation.

Le diagnostic du plan national de développement a donc dégagé plusieurs défis à relever pour mieux se positionner sur le chemin de la transformation structurelle de l'économie, faire du Togo un pays émergeant à l'horizon 2030 et répondre aux attentes des togolais. Pour y parvenir, le gouvernement a opté pour un changement de paradigme de développement qui passe notamment par le positionnement stratégique autour des chaînes de valeurs, la mise en place de projets phares intégrés, porteurs de croissance ainsi que l'approfondissement des interactions entre le secteur public et le secteur privé dans la réalisation de projets ciblés. Ceci passe entre autres, par la modernisation et le développement des infrastructures de transports (maritime, aérien, ferroviaire et terrestre) et de communication ; l'accès des PME/PMI à un financement adéquat, la mise en place des agropoles et des pôles de transformation agricole, favorisant la création massive d'emploi.

L'accès équitable à une offre de formation professionnelle et à une éducation supérieure de qualité orientée vers le marché de l'emploi contribuera à améliorer le taux de sous-emploi dans le pays et à accroître la chance des femmes et des jeunes d'accéder à un emploi productif et décent. L'autonomisation des femmes et des filles est essentielle pour promouvoir la croissance économique et le développement social. La pleine participation des femmes sur le marché du travail permettrait d'augmenter les taux de croissance nationaux de plusieurs points de pourcentage et de plus de 10 % dans de nombreux cas.

Au vu de ces choix opérés par le gouvernement et au regard de ses avantages comparatifs, l'équipe de pays du Système des Nations Unies a opté sous cet axe pour le renforcement des capacités des femmes et des jeunes en vue d'accroître leur employabilité et leur potentiel entrepreneurial. L'effet lié à cet axe est donc le suivant :

Effet 1 : D'ici à 2023, les jeunes et les femmes ont accru leur employabilité et leur potentiel entrepreneurial pour bénéficier des opportunités d'emplois décents dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services.



Cet effet est lié aux ODD 2, 4, 5, 8, 9, 17 et au Plan National de Développement, notamment aux effets 1, 3, 4 de l'axe stratégique 2 et à l'axe 3 en son effet 1 et 3.

Ainsi, conformément au choix du pays de renforcer l'accès des PME/ PMI au financement adéquat, de développer des chaînes de valeur à travers l'agriculture et l'industrie, d'accroître la compétitivité des entreprises artisanales, d'orienter la formation professionnelle vers l'emploi et de faciliter l'accès à l'emploi décent aux femmes et aux jeunes, le Cadre de Coopération pour le Développement prévoit sous le premier produit de son effet 1, le renforcement des capacités des jeunes et des femmes afin de leur faciliter l'accès aux services financiers et aux marchés.

La contribution à la réalisation de cet effet, sera mesurée principalement à travers la progression du taux de sous-emploi des femmes et des jeunes et l'évolution de la proportion des jeunes non scolarisés et sans emploi, ni formation.

Quatre produits découlent de cet effet :

- **Produit 1.1.** Les jeunes et les femmes ont des capacités techniques accrues leur permettant un meilleur accès aux services financiers et aux marchés.

Ce produit concourt à la réalisation des cibles 4.4, 8.5, 8.8, 9.3 et 17.7 des ODD. Pour assurer sa réalisation, plusieurs interventions prioritaires sont prévues, notamment, l'accompagnement des femmes et des jeunes dans l'élaboration des plans d'affaire en vue de leur financement. D'autres actions ayant trait à la formation en entrepreneuriat, prenant en compte les aspects liés à l'infrastructure qualité, à l'équipement des petites unités de transformation en matériels et au renforcement des capacités des entreprises pour l'application des normes internationales de qualité sont également envisagées.

- **Produit 1.2.** Les capacités techniques et opérationnelles des groupements d'intérêt économique sont renforcées pour le développement des chaînes de valeur dans les domaines de l'agriculture, l'industrie et des services.

Il concourt à la réalisation des cibles 2.3, 5.c, 8.3 et 8.8 des ODD. Son effectivité sera assurée par des interventions prioritaires visant à soutenir la création des coopératives et des groupements interprofessionnels dans les filières agricoles



prioritaires, notamment, celles portant sur la production de riz, de maïs, de karité et de volailles. Les coopératives et groupements ainsi créés alimenteront les agropoles et renforceront leur dynamisme.

- Produit 1.3. L'offre de formation technique et professionnelle est améliorée pour un meilleur accès des jeunes et des femmes à l'emploi décent.

Le troisième produit du premier effet vise à contribuer à l'amélioration des compétences professionnelles des femmes et des jeunes afin de renforcer leur chance d'accéder à des emplois décents. Il est relié aux cibles 4.3, 4.5, 8.7 et 8.8 des ODD. Sa réalisation passera par des interventions ciblant l'amélioration du cadre juridique pour la formation duale (enseignement technique et professionnel, le renforcement des capacités des centres de formations techniques et professionnelles et l'établissement de partenariats avec le secteur privé dans le but de développer des curricula adaptés aux nouveaux métiers (industrie, agriculture et services).

- Produit 1.4. Un système d'information sur le marché de travail est mis en place et opérationnel.

Le produit 1.4. cherche à rendre disponibles les informations sur le marché de travail et est lié aux ODD, particulièrement aux cibles 5.b et 8.5. Sa réalisation passe par la mise en œuvre d'interventions prioritaires ayant trait à la mise sur pied d'un système d'information national accessible à tous et à la publication régulière des rapports relatifs au marché du travail.

2.1.2. Domaine prioritaire 2 : Appui à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles dans les zones cibles.

La situation du secteur de l'énergie telle que décrite dans le PND fait référence à une faible dotation du pays en ressources énergétiques modernes, d'où sa forte dépendance envers les énergies traditionnelles, notamment, le bois-énergie.

En effet, le pays éprouve des difficultés à couvrir ses besoins avec l'électricité produite localement (163 MW de production contre 232 MW de demande) d'où le recours massif à des importations, avec pour conséquence, le coût relativement élevé de l'électricité : Le Togo et le Bénin dépendent pour 70 %, du Ghana¹² . De même, l'accès à l'électricité présente de grandes disparités et les populations rurales sont les plus lésées (3% en 2008 à 6% en 2016). A cela s'ajoutent les coupures intempestives et les chutes régulières de tension électrique.

En ce qui concerne les hydrocarbures, l'inadéquation des infrastructures limitent la disponibilité et la continuité de l'approvisionnement. De plus, la quasi-totalité des produits pétroliers pour couvrir les besoins est importée, ce qui rend le pays très sensible aux fluctuations du prix du pétrole. Or, les hydrocarbures sont à ce jour, les seules énergies modernes accessibles aux zones rurales. L'augmentation continue de la demande domestique et industrielle renforce la dépendance du Togo vis-à-vis de ces énergies.

Malgré les efforts fournis pour combler les besoins en énergie, il subsiste beaucoup de freins, notamment ceux liés à l'absence de politique ambitieuse pour le secteur et la faible valorisation des potentialités de production d'énergie électrique par des sources renouvelables notamment l'hydroélectricité et le solaire.

En matière de gestion de l'environnement, le Togo dispose d'un taux de couverture en ressources forestières de 24,24% en 2015 contre 5% en 2010. De même, la superficie des forêts aménagées, enrichies, plantées ou restaurées a régressé passant de 2791,5 ha en 2014 à 2595 ha à 2015¹³ . Par ailleurs, la part des superficies des écosystèmes protégés a progressé au cours des trois dernières années passant de 7 à 7,4% et a porté sur la délimitation consensuelle des aires protégées prioritaires d'Alédjo, Balam et Fazao-Malfakassa et l'augmentation du linéaire de pare-feu tracé dans le domaine forestier. La superficie de terres dégradées restaurées passe de 171,5 ha en 2014 à 210 ha en 2015, traduisant les avancées en matière de gestion durable des terres. Il convient toutefois de poursuivre les efforts en vue d'une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

12 BCP

13 PND

Pour ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, la prévention et la gestion des risques de catastrophe, le Togo fait déjà face à de fortes chaleurs, à la mauvaise répartition des pluies, aux inondations, aux sécheresses, aux vents violents et à l'élévation du niveau marin qui exacerbe le phénomène d'érosion côtière. Compte tenu des dégâts qu'ils causent, ces aléas climatiques influent fortement sur le développement du pays et menacent d'annihiler les efforts de croissance économique¹⁴.

Les pauvres sont très vulnérables face aux changements climatiques et à d'autres catastrophes notamment les petits producteurs faisant face à la sécheresse. Le taux de couverture du territoire par un système d'alerte précoce relatif aux catastrophes naturelles est passé de 2% en 2013 à 14% en 2016¹⁵. Environ 1 500 personnes par année étaient privées d'abri en raison d'une catastrophe naturelle¹⁶.

Malgré les efforts consentis pour assurer la prévention et la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, tels que la mise en place de l'Agence Nationale de la Protection Civile et l'adoption de la politique nationale de la protection civile, de nombreux défis subsistent et restent à relever. Aussi, le gouvernement se propose-t-il d'améliorer ses capacités d'adaptation, de réduire sa vulnérabilité et de renforcer la résilience de son économie et de sa population aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles. Ceci passe entre autres par la réduction de la pression anthropique sur les ressources forestières, la sécurisation des domaines forestiers, la promotion des bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques, de gestion durable des terres, des forêts et de l'eau. Pour ce qui concerne l'énergie, une attention particulière sera accordée au renforcement de la gouvernance du secteur de l'énergie et au renforcement des capacités de production et de distribution de l'énergie électrique ainsi que le stockage et la distribution des hydrocarbures.

Eu égard à cette orientation donnée par le gouvernement et en tenant compte de ses avantages comparatifs, l'équipe pays du Système des Nations Unies envisage

14 <http://tg.chm-cbd.net/events/atelier-national-de-validation-du-plan-national-d-adaptation-aux-changements>

15 cf. document AGIR pour les données

16 BCP

d'accompagner le renforcement des capacités des populations pour accroître leur résilience face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe de même que leur accès à des ressources naturelles et énergétiques durables. Ainsi, l'effet formulé sous l'axe 2 du PND est le suivant :

Effet 2 : D'ici à 2023 les populations des zones vulnérables ont une résilience accrue aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et ont un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables.

Cet effet est en lien avec les ODD 7, 12 et 13 et avec le plan national de développement, notamment les effets 7 et 12 de l'axe stratégique 3. Ainsi, suivant le choix du pays d'accroître l'accès des populations aux services énergétiques domestiques durables et d'assurer la gestion durable des ressources naturelles et la résilience aux effets des changements climatiques, le Cadre de Coopération pour le Développement se propose d'accompagner les populations à adopter de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles et de prévention des risques de catastrophes. Les progrès accomplis par rapport à cet effet seront appréciés à travers deux grands éléments : l'évolution du taux de couverture forestière et la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.

Trois produits contribueront à la réalisation de cet effet :

- Produit 2.1. Les collectivités territoriales et les communautés disposent de capacités techniques accrues pour gérer les déchets ménagers et faire face aux effets des changements climatiques et des risques de catastrophes.

Ce produit se propose de renforcer les capacités des collectivités et des communautés en gestion de déchets ménagers, de prévention des risques de catastrophe et de renforcer leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques. Il est en lien avec les cibles 12.2, 12.8, 13.1 et 13.2 des ODD. Plusieurs interventions prioritaires contribueront à la réalisation de ce produit, notamment, celles relatives à l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de contingence régionaux et à l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles, des forêts et des déchets.

- Produit 2.2. Les ménages des zones rurales et périurbaines ont un accès accru aux énergies renouvelables et aux technologies alternatives pour améliorer leur bien-être.

Le produit 2.2. cherche quant à lui à renforcer l'accès des populations des zones rurales et périurbaines aux énergies renouvelables et aux technologies alternatives pouvant améliorer leur bien-être. Sa réalisation permettra de renseigner les cibles 7.1, 7.2 et 12.8 des ODD. Il concourt également à la résolution du problème d'énergie tel qu'analysé dans le Plan National de Développement et repris dans le présent document. Les populations des zones rurales et périurbaines étant les plus affectées par le déficit énergétique, les interventions prioritaires prévues sous ce produit aideront à régler en partie ce problème. Ces interventions sont notamment liées à l'introduction d'énergies alternatives aux bois, au renforcement des capacités des producteurs de charbon sur l'utilisation des techniques à faible impact sur les forêts et à l'introduction de l'énergie solaire dans les ménages.

- **Produit 2.3.** Les populations des zones rurales ont adopté les bonnes pratiques de gestion durable des terres et des forêts pour la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes.

L'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et des forêts sont les principaux domaines d'intervention ciblés par ce produit. Il est en lien avec les ODD 12 et 13, en particulier les cibles 12.2, 12.8 et 13.2 et vise à renforcer la préservation la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes. Les grandes actions seront relatives à la réalisation de plantations communautaires, à la restauration des forêts naturelles et à l'élaboration des plans d'aménagement de forêts et des aires protégées.

2.1.3. Domaine prioritaire 3 : Capital humain et accès équitable aux services sociaux de base de qualité

D'après le Rapport mondial sur le développement humain, l'indice de développement humain (IDH) est passé de 0,426 en 2000 à 0,484 en 2014. Malgré cette légère progression qui est davantage notable dans les domaines d'éducation et de logement adéquat, le Togo demeure dans le groupe des pays à faible développement humain sur la période concernée. L'indice de Gini¹⁷ est passé de 0,422 en 2006 à 0,460 en 2011 puis à 0,431 en 2015¹⁸. En 2018, cet

17 *L'indice de Gini est une mesure des inégalités de répartition du revenu au sein de la population. Variant entre 0 et 1, il indique le degré des inégalités. Les inégalités sont plus élevées si les valeurs de l'indice de Gini tendent vers 1.*

18 *<https://knoema.fr/atlas/Togo/Indice-de-GINI>*

indice est de 0,427¹⁹). Lomé commune, la région de la Kara et la région Maritime représentent les régions dans lesquelles les inégalités sont les plus élevées. En effet, les inégalités socio-économiques notamment de genre et la redistribution inégale des fruits de la croissance empêchent la grande majorité des togolais moins nantis de profiter de leur juste part des progrès économiques du pays. Il s'avère donc important pour les années à venir de renforcer le développement des services sociaux de base, de même que les mécanismes d'inclusion.

Bien que la diminution du taux de natalité soit amorcée et perceptible, la population togolaise demeure majoritairement jeune et double tous les 24 ans. Elle est en effet composée de 42% d'enfants de moins de 15 ans, de 33 % de jeunes de 15 à 35 ans et de 48% d'enfants de moins de 18 ans. Cette importante jeunesse est exposée aux fléaux sociaux tels que la prostitution, la délinquance, l'alcoolisme, les violences, l'exploitation économique etc. Le renforcement du capital humain et une meilleure prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre s'avèrent nécessaires pour tirer pleinement profit du dividende démographique.

En outre, il a été noté une diminution du taux de pauvreté entre 2011 (58,7%) et 2015 (55,1%), soit une baisse de l'incidence de la pauvreté au niveau national de 3,6 points de pourcentage sur la période. S'il est vrai que la pauvreté était plus marquée en milieu rural en 2015 (68,7%) qu'en milieu urbain (37,9%) et à Lomé (34,8%), il n'en demeure pas moins vrai qu'une inversion de la tendance a été amorcée au cours de la période. On note ainsi une augmentation de la pauvreté de 6,3% dans l'agglomération de Lomé et une baisse dans les autres milieux urbains et dans le milieu rural, respectivement de 6,8% et de 4,7%. De même, l'extrême pauvreté, sur le plan national, a baissé entre 2011 et 2015 passant de 30,4% à 28,7%. En revanche, dans l'agglomération de Lomé, elle a connu une augmentation passant de 4,6% à 13,7%, imputable entre autres, à l'exode rural, à la précarité dans la ville et au taux de chômage élevé (7,8%)²⁰ . Il est à noter également que l'incidence de la pauvreté affecte les hommes et les femmes de façon disproportionnée. Les ménages dirigés par les femmes sont en effet plus affectés (57,5%) que ceux dirigés par les hommes (54,6%). De même, les indépendants agricoles enregistrent le taux de pauvreté le plus élevé, en dépit de la baisse enregistrée entre 2011 (77,8%) et 2015 (72,6%).

19 INSEED, (2018), *Cartographie de la pauvreté*.

20 QUIBB 2015

En matière d'éducation le taux net de scolarisation a progressé dans le primaire, passant de 87,8% en 2009/2010 à 94,3% en 2014/2015. Néanmoins, il subsiste encore d'importants défis notamment ceux d'ordre structurels. En effet, près de 6% d'enfants scolarisables n'ont toujours pas accès à l'école et près de 23% de ceux qui y ont accès abandonnent avant la fin du cycle primaire. Les forts taux de redoublement et d'abandon scolaire (en particulier chez les filles), la mauvaise gestion des ressources humaines et la faible prise en compte des enfants des milieux ruraux (surtout les filles) sont autant de facteurs à considérer pour améliorer la qualité de l'éducation.

Dans le domaine de d'alphabétisation et de l'éducation non formelle, l'analphabétisme des adultes et la non scolarisation des jeunes demeurent une réalité quotidienne. Selon les résultats de l'enquête QUIBB 2015, le taux d'analphabétisme des individus âgés de 15 ans et plus s'élève à 36,7%. Ceci limite leur capacité à accéder à la formation professionnelle et aux apprentissages de qualité nécessaire à l'entrepreneuriat et à l'emploi.

Quant au secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP), il reste confronté à des problèmes d'infrastructures et d'équipement, d'inadéquation des curricula et à l'insuffisance des ressources financières et humaines.

D'un autre côté, le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique reste faiblement développé et est confronté à différents problèmes liés notamment à la vétusté et à l'insuffisance des infrastructures et de l'équipement pédagogique, aux effectifs pléthoriques, au faible effectif des enseignants et à la faiblesse des ressources financières (0,15% du budget de l'Etat pour un objectif de 1%). La qualité des enseignements, de même que l'efficacité interne et externe des formations s'en trouvent affectées d'où l'importance d'une transformation structurelle du système éducatif national visant la formation des ressources humaines de qualité et en quantité, pouvant contribuer à la transformation de l'économie. Ceci passe particulièrement par l'augmentation de l'offre éducative de qualité à travers le renforcement du financement octroyé aux secteurs de l'enseignement supérieur, l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Pour ce qui concerne la santé, les comptes nationaux de la santé révèlent que la part des ménages dans les dépenses totales de la santé reste élevée : de 58,27% en 2010, 54,42% en 2013 et 53,15 % en 2014. De même, le système sanitaire ne répond pas pleinement aux attentes de la population en termes de qualité des soins de santé et de couverture sanitaire. Il s'avère donc important d'optimiser la gestion des structures publiques sanitaires et hospitalières, en matière de maîtrise des coûts des prestations, d'amélioration de la fréquentation des formations sanitaires, de la qualité des services à tous les niveaux et de mise en œuvre de la stratégie nationale de financement de la santé vers la couverture sanitaire universelle. De plus, l'inégale répartition des infrastructures sanitaires et le déficit de personnel, surtout en milieu rural doivent être corrigés en vue de l'amélioration de l'état de santé des populations, particulièrement, celles vivant en milieu rural.

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, on note que les ressources en eau sont relativement abondantes, mais menacées par la pollution et la surexploitation. La dégradation de l'environnement habitant, l'accès limité des populations aux services d'eau potable, la déficience dans le système de maintenance et de réparation et la non-atteinte de l'équilibre financier sont également des éléments marquants de ce secteur. L'accès à l'eau potable est en effet limité à 61,8% de la population : 45,1% en zone rurale et 80,3% en zone urbaine²¹ .

En milieu rural, le taux de panne sur les forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) est de 12%²² et le suivi de la qualité de l'eau et des ouvrages, ainsi que le taux de recouvrement sont faibles.

En matière d'assainissement, une insuffisance des outils de planification et des ouvrages d'évacuation des eaux usées, pluviales et des excréta est à relever : seules 7 villes disposent de plans directeurs d'assainissement des eaux pluviales. Pour l'évaluation des eaux usées, les villes de Lomé et de Kara seules disposent d'un réseau embryonnaire. Selon l'enquête QUIBB 2015, plus de six ménages sur dix (67,5%) déversent directement les eaux usées dans la nature et 25,1% dans la rue. En milieu urbain, 43,4% de la population continue de déverser les eaux usées dans la rue. Seul 7% de la population utilisent les ouvrages d'assainissement

21 QUIBB 2015

22 Rapport d'activité MAEH 2016

d'eaux usées pour une cible OMD de 50%²³ . Sur cette base, le Togo s'est fixé une cible de 10% à atteindre en 2022.

En ce qui concerne l'accès aux services d'hygiène et d'assainissement de base, 13,5% des ménages utilisaient une latrine améliorée au plan national²⁴ . Ce taux cache des disparités selon les milieux de résidence. Il est de 27,8% en milieu urbain contre 4,8% en milieux rural et semi urbain. La nature demeure encore le type d'aisance le plus fréquent pour 54,5% des ménages. L'évacuation des boues de vidange se fait également dans la nature sans traitement préalable.

Concernant la protection sociale, de grands défis restent à relever, malgré les avancées. En effet, seulement 18,75% de l'ensemble des personnes âgées perçoivent de la Caisse de Retraite du Togo (CRT) de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) une pension de retraite²⁵ . De plus, ces deux (2) caisses sont confrontées à des difficultés financières et à des défis structurels importants.

Par ailleurs, le pourcentage de la population bénéficiant d'une assurance maladie a connu une progression notable (1,0 % en 2011 ; 7,6 % en 2015 ; 8,4 % en 2016, puis 35 %²⁶ en 2017), essentiellement due à l'instauration de l'assurance des élèves dans les établissements primaires publics et celui du Fonds national de la finance inclusive. Cependant la grande majorité des togolais continuent de supporter leurs dépenses de santé au risque d'être confrontés à des dépenses difficilement supportables et de voir s'accroître leur vulnérabilité. Selon les comptes de santé, 40,2% des ménages ont eu recours aux paiements directs des soins en 2014 contre 48% en 2010. Cette régression s'explique en grande partie par le fait que les régimes d'assurance maladie ne couvrent qu'une infime partie de la population. Ainsi, le régime obligatoire d'assurance maladie mis en place au profit des agents du secteur public et géré par l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) ne couvre que les travailleurs du secteur public. Les agriculteurs, les travailleurs du secteur informel et les populations vulnérables en sont exclus.

En outre, le Togo ne dispose pas d'un système de protection pouvant permettre aux groupes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées,

23 PND

24 EDST3 2014

25 Rapport de l'évaluation du système de protection sociale, 2017

26 Rapport bilan de mise en œuvre de la SCAPE, 2017

personnes vivant avec le VIH...) de faire face à leurs besoins. De même, Les mécanismes de transferts sociaux ne bénéficient qu'à une infime partie de la population. Ainsi en 2017 moins de 4% d'enfants ont pu bénéficier de ces programmes mis en place et opérationnels à travers les transferts monétaires et les cantines scolaires

D'importantes privations sont enregistrées au niveau des groupes les plus vulnérables, y compris chez les enfants, sur des besoins essentiels. Selon les données de l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté réalisée au Togo en 2016, en utilisant l'approche Multiple Overlapping Deprivation Analysis (MODA), 84,2% des enfants âgés de 0 à 17 ans souffrent d'au moins une privation dans les différents domaines de leur bien-être à savoir la nutrition, la santé, l'eau, l'assainissement, le logement, la protection, l'information et l'éducation. Les enfants vivant en milieu rural sont les plus affectés par ces privations. D'autres privations ont également trait à l'état civil, au travail et la mobilité des enfants.

Au regard de l'analyse de la situation opérée dans le plan national de développement et face aux nombreux défis qui se dégagent, le gouvernement a opté pour la consolidation du socle social et le renforcement des mécanismes d'inclusion. Ce renforcement passe notamment par l'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'offre des services de soins de santé et de nutrition, le renforcement de l'accès à l'eau et aux services d'hygiène et d'assainissement adéquats.

En tenant compte des choix stratégiques opérés par le gouvernement et de ses avantages comparatifs, l'équipe de pays du Système des Nations Unies se propose d'accompagner le gouvernement à accroître l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité et de façon équitable. L'effet relié à cet axe est donc ainsi formulé :

Effet 3 : D'ici à 2023, les populations togolaises ont un accès accru et équitable à la protection sociale et aux services sociaux de base de qualité, notamment l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

Cet effet contribue à l'atteinte des ODD 1,2,3,4,6 et 10 et vise à accompagner la mise en œuvre du plan national de développement, particulièrement les effets 1, 2, 4, et 6 de l'axe 3. Suivant les orientations du PND et les ODD connexes, Cadre de Coopération pour le Développement choisi donc d'accompagner le

renforcement des capacités des institutions et des acteurs étatiques afin de leur permettre d'améliorer l'offre et la qualité des services sociaux de base à tous les niveaux, en l'occurrence, l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau, l'hygiène, l'assainissement et la protection sociale.

A travers cet effet, l'actuel plan veut contribuer à l'évolution de la proportion de la population bénéficiant d'une assurance maladie, de la prévalence contraceptive, du taux d'accès des femmes enceintes vivant avec le VIH aux ARV, de la couverture vaccinale contre la rougeole et la rubéole pour les enfants de 12 à 23 mois, et de la réduction de la malnutrition chronique.

Les six (6) produits ci-après sont prévus pour contribuer à la réalisation de cet effet et leur mesure permettra d'apprécier le progrès vers l'atteinte des résultats globaux de l'effet :

- Produit 3.1. Les administrations publiques chargées de l'éducation nationale, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs du système éducatif disposent des capacités nécessaires pour assurer les enseignements préscolaire, fondamental, technique et supérieur inclusifs, sensible au genre et de qualité à tous les apprenant(e)s.

Ce produit est lié aux cibles 1.4, 4.1, 4.2, 4.3 et 4.5 des ODD. Il vise à renforcer le système de formation à travers l'amélioration des capacités des structures de formation et des enseignants. Des interventions relatives au renforcement des capacités des enseignants et à l'accompagnement des écoles dans la prise en compte de la question de l'inclusion et de la violence liée au genre.

- Produit 3.2. Les acteurs au niveau central et déconcentré disposent des capacités à développer, coordonner et piloter des mécanismes de protection sociale (mobilisation de ressources, formulation des politiques et le suivi/évaluation), y compris ceux ayant trait à la lutte contre la violence basée sur le genre, axés sur l'équité et sensibles aux besoins des couches les plus défavorisées.

Le deuxième produit de l'effet 3 du Cadre de Coopération pour le Développement concourt à l'atteinte des cibles 1.3, 1.4, 3.8 et 10.3 des ODD. Il cherche à contribuer au renforcement du système de protection social. Ceci est en adéquation avec

l'orientation du pays qui prévoit d'élargir le socle de la protection sociale pour l'étendre à une grande partie de la population, y compris les groupes les plus vulnérables. Les interventions du Cadre de Coopération pour le Développement visant à appuyer ce processus ont trait à l'appui à la mise en place de la politique nationale de protection sociale et à sa mise en œuvre, notamment à travers des renforcements de capacités, l'appui technique et la subvention de certaines actions. Un appui sera aussi apporté (i) à la coordination des activités de protection afin d'en accroître l'impact, (ii) à la mise en place d'un registre social unifié pour avoir une vision globale des différents bénéficiaires des programmes de protection sociale, (iii) à la mise en œuvre des programmes de transferts sociaux (transferts monétaires et programmes d'alimentation scolaire).

- **Produit 3.3.** Les populations ont un accès amélioré à des services de santé essentiels de qualité, dans le domaine de la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, et de la lutte contre les maladies infectieuses et les maladies non transmissibles.

L'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base est une préoccupation essentielle du PND. En choisissant d'accompagner cette action, l'Equipe de pays du Système des Nations Unies contribue à travers le Cadre de Coopération pour le Développement, non seulement au progrès du pays, mais également à l'atteinte des cibles 1.4, 3.8, 3.7 et 10.3 des Objectifs du millénaire pour le développement. Aussi ce produit se propose-t-il de faciliter l'accès aux services essentiels à travers différentes interventions. Ces interventions vont de l'appui à l'élaboration des documents de stratégie à l'appui à la mise en œuvre des actions, en passant par le renforcement des capacités des acteurs et des institutions.

- **Produit 3.4.** Le système de santé est renforcé pour un accès accru des jeunes et des femmes aux services de prévention et pour l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

Ce produit concourt à l'atteinte des cibles 3.1, 3.2 et 3.3 des ODD. Il est également relié au PND et vise à renforcer la prévention de la transmission du VIH aussi bien chez les femmes et les nouveaux nés que chez les jeunes. Il s'accorde avec le choix du pays qui est celui d'accélérer la prise en charge des PVVIH. L'appui au dépistage des femmes enceintes, des adolescents et des jeunes ainsi que le soutien pour la mise à disposition des ARV au profit des femmes enceintes, sont

les principaux domaines d'intervention visés par le Cadre de Coopération pour le Développement.

- Produit 3.5. Les populations des zones rurales ont un meilleur accès aux services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène

Le produit 5 de l'effet 3 du Cadre de Coopération pour le Développement est associé aux cibles 1.4, 6.1 et 6.2 des ODD et concourt à l'atteinte de l'effet 3.6 du PND. Il vise à accroître l'accès des populations aux services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène. Sa réalisation passe par la mise en œuvre d'actions prioritaires ayant notamment trait à la construction d'ouvrages d'eau et d'assainissement et à l'IEC/CCC pour amener les populations à adopter les comportements adéquats en matière d'hygiène, assainissement et de gestion de l'eau.

- Produit 3.6. Les acteurs du niveau central et local disposent de capacités techniques, organisationnelles et de gestion, pour lutter efficacement contre la malnutrition, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ce produit contribue quant à lui à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et à la lutte contre la malnutrition. Sa réalisation concourt à l'atteinte des cibles 1.4 et 2.1 des objectifs du développement durable. Plusieurs interventions œuvrent à son accomplissement, notamment celles relatives à l'appui aux cantines scolaires, au renforcement des capacités des acteurs sur divers thématiques, notamment la qualité sanitaire, l'hygiène alimentaire et l'ANJE/PFE/nutritions essentielles. Ces actions contribueront à réduire les privations dont sont victimes les populations, notamment les enfants âgés de 0 à 17 ans dont la majeure partie (84%) souffrent d'au moins une privation dans différents domaines, notamment l'éducation, la nutrition, la santé et la protection.

2.1.4. Domaine prioritaire 4 : Amélioration de l'efficacité des institutions, de la gouvernance et promotion de la cohésion sociale

D'après l'analyse de la situation faite dans le PND, de nombreux défis restent à relever malgré les progrès enregistrés ces dernières années en matière de gouvernance politique, de participation, de cohésion sociale et d'efficacité des institutions au Togo.

Bien que le pays ait accompli des progrès en matière sécuritaire (63ème sur 163 pays dans le monde et 12ème en Afrique en 2017²⁷), le sentiment d'insécurité de la population persiste, d'où la nécessité de renforcer davantage la sécurité par un maillage complet du territoire.

Pour ce qui concerne la justice, beaucoup reste encore à faire notamment l'adoption de la nouvelle organisation judiciaire, l'adoption du nouveau code de procédure pénale et l'utilisation systématique des outils développés (logiciel de gestion informatisée des prisons, base de données législative...). En dépit des efforts consentis, les préoccupations des justiciables demeurent. Le système judiciaire présente en effet quelques faiblesses, notamment l'insuffisance du personnel, la lenteur dans le traitement de certaines affaires, l'accès limité à la justice et à la protection judiciaire pour les groupes vulnérables, la méconnaissance des procédures judiciaires par la population, l'éloignement des services judiciaires, l'existence d'actes de corruption et l'impunité des juges, entraînant un manque de confiance de la part du justiciable²⁸. De plus, l'arsenal juridique nécessite une actualisation qui lui permettrait d'être en phase avec certaines situations de la vie actuelle et les instruments internationaux auxquels le Togo est partie prenante. A cela s'ajoute l'insuffisance numérique des magistrats (3,5 en 2015 à 3,4 magistrats pour 100.000 habitants en 2016) et l'indépendance relative dont ils jouissent ainsi que le faible budget alloué au secteur (0,6% du budget national). Les femmes étant parmi les personnes ayant le plus de difficultés à accéder à la justice, il est recommandé le renforcement du système judiciaire afin de leur en faciliter l'accès de façon effective²⁹.

S'agissant des droits humains, les initiatives entreprises ont permis d'améliorer le score du pays dans le rapport sur la gouvernance 2017 de la Banque Mondiale d'environ 8 points. Toutefois, des progrès restent encore à accomplir. En effet, certaines lois nécessitent une harmonisation avec les instruments internationaux ratifiés par le Togo, afin de faciliter leur application. De plus, les recommandations émanant des organes de traités et de l'Examen périodique universel (EPU), du suivi de la CEDEF, ainsi que des mécanismes régionaux et nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme peinent à être mises en

27 *Global peace index*

28 *Rapport bilan du Projet d'Appui à la Réforme de la Justice et à la Promotion des Droits de l'Homme*

29 *Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 2012, Observations finales concernant les sixième et septième rapports périodiques du Togo.*

œuvre. D'autres facteurs tels que le déficit de culture démocratique entraîné par l'absence d'éducation et de formation à la citoyenneté, les difficultés auxquelles sont confrontées les populations dans l'exercice et la jouissance de leurs droits, l'insuffisance de cohésion sociale et d'unité nationale sont également à relever comme frein à la promotion des droits de l'homme.

En matière de gouvernance administrative, certaines institutions de la République et de nombreuses administrations sont peu fonctionnelles, faute de compétences minimales à même de les rendre efficaces dans la délivrance du service public. De nombreuses spécialités sont aujourd'hui inexistantes ou en nombre très réduit, notamment au niveau des secteurs comme la santé, des domaines techniques comme les mines, l'industrie, le commerce, les finances, la planification et dans de secteurs vitaux de l'économie (pêche, élevage, agriculture géologie). Ceci risque de compromettre durablement l'efficacité du fonctionnement de l'Etat.

De même, l'état des lieux du personnel de l'Etat, mis à jour en 2017 révèle un vieillissement marqué des effectifs de la fonction publique. Ainsi, dans 18 ans, la moitié de cet effectif sera à la retraite ; d'où le besoin accru d'effectif qui s'accroîtra avec la mise en œuvre de la décentralisation. L'absence d'objectivité et d'équité dans le système d'évaluation des performances et le manque de cadre normatif et de procédures sont aussi des éléments qui affectent négativement le bon fonctionnement de l'administration.

Pour ce qui concerne la gouvernance locale et le développement régional, il est à noter que le processus de décentralisation est confronté à de nombreux problèmes dont la faible articulation entre la politique de déconcentration et celle de la décentralisation et la faiblesse des mécanismes de programmation, de planification du développement et de budgétisation au niveau local. D'autres difficultés telles que la faible prise en compte des priorités des collectivités locales dans la programmation/budgétisation des ministères sectoriels, le retard dans le transfert des compétences humaines financières et matérielles aux collectivités locales et la faiblesse des ressources humaines dans les collectivités locales pour assurer la maîtrise d'ouvrage sont également à relever. On note par ailleurs, l'absence de mécanismes de péréquation pour assurer une juste répartition des ressources nationales et la justice sociale. Un autre facteur à relever est celui relatif à la non concrétisation de la décentralisation qui devrait passer par la mise en place des conditions institutionnelles et organisationnelles d'un développement territorial durable, basé sur les potentialités des collectivités territoriales.

En matière d'égalité du genre et d'autonomisation des femmes, des défis demeurent malgré quelques avancées ayant notamment trait à l'adoption de la politique nationale d'équité et d'égalité et la révision du code des personnes et de la famille. En effet, les violations de droits et les violences à l'égard des femmes et des enfants persistent. Entre autres violations relevées et ayant fait l'objet de recommandations, de la part du Comité d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes on note les disparités salariales entre les hommes et les femmes, les difficultés d'accès à la terre pour les femmes et la persistance de pratiques dangereuses discriminatoires à l'égard des femmes et des filles.

Selon l'enquête EDST (2013-2014), près de trois (03) femmes sur dix (10) soit 29% ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, environ une femme sur dix (11 %) a déclaré avoir subi des actes de violence sexuelle à n'importe quel moment de leur vie. Par ailleurs, 13 % des filles contre 0,6 % de garçons de 15-19 ans étaient déjà en union en 2014. Les grossesses précoces et non désirées touchent 17% des adolescentes de 15-19 ans³⁰.

S'agissant de la participation des femmes à la gouvernance, la proportion de femmes députées à l'Assemblée nationale a progressé de 11,1% (2013) à 18,7% (2015). Au gouvernement, les femmes ministres représentent 23,07% (2018) contre 76,93% de ministres hommes. De même, le rapport d'analyse des effectifs de l'administration publique (2017), montre que les femmes fonctionnaires représentent 19,30 % contre 80,7% de fonctionnaires masculins. Ces chiffres traduisent la sous représentativité des femmes à des postes de décision et dans l'administration publique. Cette sous représentativité des femmes s'étend également à d'autres secteurs et se caractérise par le faible niveau d'étude (la proportion des hommes ayant le niveau universitaire est 3 fois supérieure à celle des femmes³¹), le faible accès au secteur formel et la difficulté d'accéder aux crédits. Tout ceci limite leur productivité et leur contribution à la production de la richesse.

Face à ces différents constats, le Gouvernement a pour ambition de faire du Togo un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes droits, les mêmes chances et opportunités de participer à

30 *Enquête démocratique de santé, 2013 -2014*

31 *EDST de 2013-2014*

son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance. Pour ce faire, des actions devraient être entreprises pour consolider et rendre pérennes les structures démocratiques, la promotion du respect de la différence et des valeurs démocratiques et développer le sentiment d'appartenance à la nation et de solidarité.

Les cinq (5) composantes du Programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable (PNRCME-DD) servent de guide pour toutes les initiatives se rapportant au renforcement des capacités de l'administration et sont inclut dans le PND. Ces composantes sont : (i) la gouvernance économique et environnementale, (ii) la gouvernance sociale, l'emploi et développement à la base, (iii) la gouvernance judiciaire, la paix, la démocratie et l'Etat de droit, (iv) la gouvernance administrative et locale ; et (v) la modernisation des services de l'Etat et la promotion des technologies de l'information et de la communication.

De même, la concrétisation de la feuille de route des élections locales et de la décentralisation adoptée en mars 2016, serait un grand pas en matière de la gouvernance locale.

Conformément à ces choix stratégiques opérés par le Pays et en tenant compte de ses avantages comparatifs, l'équipe de pays du Système des Nations Unies a choisi à travers le Cadre de Coopération pour le Développement, de contribuer au renforcement des institutions publiques afin de leur permettre de délivrer des services de qualité. L'effet formulé sous cet axe stratégique est donc le suivant.

Effet 4 : D'ici à 2023, les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de manière accrue les principes de redevabilité, d'efficacité et d'inclusion pour des services publics de qualité et la cohésion sociale.

Cet effet est en lien avec les ODD 5, 16 et 17. Il concourt également à l'atteinte des effets 3.5, 3.9, 3.11 et 3.13 de l'axe 3 du Plan national de Développement. Suivant les changements escomptés par le PND et les ODD en question, le Cadre de Coopération pour le Développement se propose d'accompagner les réformes visant à améliorer la gouvernance à tous les niveaux y compris au niveau local, l'organisation des élections et l'enregistrement des naissances. Les progrès auxquels vont concourir la contribution du Système des Nations seront appréciés à travers le classement du Togo suivant l'indice Mo Ibrahim, la satisfaction des populations face à l'offre des services publics, la transparence et le climat paisible

dans l'organisation des élections et le taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans.

La réalisation des produits ci-après œuvreront à l'atteinte de cet effet :

- Produit 4.1. Le système national de planification et de suivi évaluation est renforcé pour la production des données désagrégées et le suivi des ODD.

Le produit 4.1 cherche à améliorer la disponibilité des données au niveau du système national de statistique. Il concourt à la réalisation de la cible 16.6 des ODD. Plusieurs interventions permettront l'effectivité de ce produit. Il s'agit notamment de l'appui aux initiatives d'enquête et de recherche, du renforcement des capacités des structures et des acteurs aux niveaux central et sectoriel de statistique et de l'appui à la publication des statistiques nationales et sectorielles. La disponibilité de données fiables concernant tous les secteurs permet d'accroître la transparence, renforce la redevabilité des institutions publiques et concourt à l'amélioration du système de gouvernance dans tous les domaines. La réalisation régulière des enquêtes d'envergure nationale et l'opérationnalisation des systèmes d'information administrative permettra d'alimenter les rapports périodiques et de renseigner les progrès par rapport au PND et à la contribution du Système des Nations Unies et des autres acteurs. La connexion entre le système national de statistique et le mécanisme de planification permettra de définir des politiques plus réalistes, basées sur des évidences et un meilleur accompagnement du Système des Nations Unies.

- Produit 4.2. Les institutions publiques, les communautés locales et les OSC ont acquis des capacités techniques pour formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les initiatives/programmes de promotion et de respect des droits de l'homme, l'égalité de genre et l'accès équitable à la justice.

Ce produit est en lien avec les cibles 16.2, 5.1, 5.2 et 5.3 des ODD. Il se propose de contribuer au renforcement des capacités des différents acteurs, aussi bien au niveau des institutions publiques, communautaires qu'au sein de la société civile afin de les rendre aptes à initier et à gérer des programmes prenant en compte les droits de l'homme, l'égalité de genre et l'accès équitable à la justice. Les interventions prioritaires liées à ce produit seront notamment, le renforcement des capacités des acteurs sur divers thèmes, l'accompagnement des communautés dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation de mécanismes multisectoriels

de protection des femmes et des enfants et de prise en charge des victimes de violence. Ceci vient en appui au choix du gouvernement de renforcer la protection des groupes les plus vulnérables, d'accroître l'équité et l'égalité de genre et d'améliorer l'accès à la justice pour tous.

- Produit 4.3. Les capacités des institutions publiques et des organisations de la société civile sont renforcées sur les processus de prise de décision participatif, inclusif et de redevabilité.

Ce produit cherche à contribuer au renforcement de la participation citoyenne à tous les niveaux. Il concourt à la réalisation de l'ODD 16, en l'occurrence les cibles 16.3, 16.5, 16.6 et 16.10. Il rejoint également la vision du pays orientée vers le renforcement de la gouvernance locale, dans l'optique de la faire concourir au développement régional. C'est dans cette optique que s'inscrivent des interventions telles que le renforcement des capacités des acteurs publics pour leur permettre de mieux jouer leur rôle d'obligés premiers et des acteurs de la société civile pour les aider à mieux se structurer et à dialoguer avec les acteurs étatiques afin d'influencer les politiques publiques. Les interventions vont également dans le sens du renforcement des mécanismes pouvant faciliter l'accès à l'information, la participation citoyenne à la vie publique y compris celle des femmes au niveau des instances de décision.

- Produit 4.4. Le système d'état civil est renforcé pour un accès accru des citoyens les plus vulnérables aux documents d'identité nationale.

Ce produit est lié à la cible 16.9 de l'ODD 16 et cherche à renforcer l'enregistrement des naissances, surtout en milieu rural. En effet, si le taux d'enregistrement des naissances est élevé en milieu Urbain (95%) il reste relativement faible en milieu rural (69%). Pour contribuer à l'atteinte de la cible de 100% d'enfants enregistrés à l'horizon 2030 au Togo, le Système des Nations Unies cherche à renforcer les capacités des institutions en charge de la délivrance des pièces d'identité. La délivrance des certificats de nationalité est également prise en compte sous ce produit.

- Produit 4.5. L'administration centrale et les collectivités territoriales disposent des capacités techniques et opérationnelles pour une meilleure gestion territoriale et un rapprochement des services publics des citoyens.

Ce produit vise à faciliter l'accès des citoyens aux services publics. Il concourt à l'atteinte de l'ODD 16, en l'occurrence ses cibles 16.6 et 16.7. Sa réalisation sera facilitée par des interventions prioritaires ayant trait au plaidoyer pour la mise en œuvre de la décentralisation, au renforcement des acteurs sur diverses thématiques, notamment, la gestion communale, la gouvernance et l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans de développement. Ces actions s'inscrivent dans les priorités du pays qui se propose d'améliorer la gouvernance administrative et de rapprocher les services publics des populations.

- **Produit 4.6.** Les capacités des acteurs nationaux et locaux (institutions publiques, organisations de la société civile, acteurs du dialogue social, médias leaders d'opinion, jeunes et femmes) sont renforcées pour la prévention et la gestion des conflits ainsi que la consolidation de la paix.

Ce produit vise à contribuer au renforcement de la cohésion sociale à travers la prévention et la gestion des conflits. Il est en lien avec la cible 16.1 de l'ODD 16. Les interventions prévues pour permettre la réalisation de l'effet ont notamment trait à l'appui à la mise en place et au fonctionnement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits, au renforcement des capacités des acteurs sur divers thèmes et à l'accompagnement des initiatives de promotion de la paix.

La période de mise en œuvre du Cadre de Coopération pour le Développement 2019-2023 étant marquée par des périodes d'élections, ces interventions contribueront à apaiser les tensions sociales et à promouvoir un climat social apaisé, y compris pendant les périodes électorales.

- **Produit 4.7.** Des partenariats stratégiques et opérationnels sont établis par le Système des Nations Unies pour améliorer le financement des ODD.

Le produit 4.7 du Cadre de Coopération pour le Développement se propose de susciter une synergie d'actions et une mutualisation des efforts afin de concourir à la réalisation des priorités nationales et à l'atteinte des ODD. Ce produit est en lien avec les ODD 16 et 17, en particulier les cibles 16.7, 17.3 et 17.17. Entre autres interventions, on note celles relatives à la mobilisation des ressources, au partenariat avec le secteur privé pour soutenir la mise en œuvre des ODD, à la conception et à la mise en œuvre de projets conjoints dans la perspective de l'atteinte des objectifs du développement durable.

2.2. RISQUES ET HYPOTHESES

2.2.1. Risques et hypothèses par rapport à l'environnement économique

Entre 2006-2015, le taux moyen de croissance du PIB réel s'est situé à environ 5%. Le taux de croissance du PIB est estimé à 5,1% en 2016 et les prévisions tablaient pour une croissance d'en moyenne 5% pour 2017 et 2018. Cependant, l'activité économique a décéléré à partir du mois d'août 2017 à la suite des troubles politiques avec comme conséquences la baisse du chiffre d'affaires des entreprises et une mobilisation moindre des recettes comparée aux prévisions. Par conséquent, malgré une production agricole robuste, la croissance économique est tombée de 5,1 % en 2016 à 4,4 % en 2017 et devrait se situer à 4,7% en 2018.

Le Togo a signé avec le FMI, en 2017, un accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit pour un montant de 176,16 millions de Droit de Tirage Spécial (DTS) qui vise à la promotion des réformes économiques et financières. Au titre de cet accord, le Togo s'est engagé à réduire son déficit budgétaire global et assurer la viabilité de sa dette, dont le taux était de 81,6% en 2016, à promouvoir des investissements viables dans les infrastructures et à faire des dépenses sociales ciblées.

Ainsi, si cette situation marquée par le poids de la dette et la réduction des recettes budgétaires persiste, les possibilités pour le Gouvernement de maintenir ou d'augmenter l'allocation des ressources aux secteurs sociaux pourraient être compromises. Dans cette hypothèse, les ambitions affichées par le Togo dans les secteurs sociaux à travers des investissements publics et qui sont soutenues par les apports complémentaires du système des Nations Unies portés par le Cadre de Coopération pourraient ne pas être atteintes. Le Gouvernement et le système des Nations Unies devraient aller au-delà des ressources ordinaires pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie conjointe de mobilisation des ressources en ciblant le secteur privé dans le financement des ODD.

2.2.2. Risques et hypothèses par rapport à l'environnement politique

Depuis le second semestre 2017, l'on assiste à un vif regain de tensions nées des désaccords au sein de la classe politique togolaise au sujet des réformes constitutionnelles et institutionnelles prévues par l'Accord Politique Global conclu en 2006. Ces tensions se sont traduites par de fréquentes manifestations organisées par certains partis ou coalitions de l'opposition dans diverses localités du pays, lesquelles manifestations ont été émaillées de violences, de pertes en vies humaines et de dégâts matériels importants.

En février 2018, une médiation de la CEDEAO a été mise en place et a permis l'ouverture d'un dialogue entre la classe politique. Lors de sa cinquante-troisième session ordinaire le 31 juillet 2018, la CEDEAO a adopté une feuille de route de mise en œuvre des réformes et l'organisation des élections législatives le 20 décembre 2018. La tenue de ces élections a été marquée par le boycott d'une partie de l'opposition du fait de désaccords sur la mise en œuvre de la feuille de route, ce qui demande la poursuite du dialogue entre les acteurs politiques pour préserver la paix et les gains de développement. Au Togo, les périodes électorales ont souvent fait l'objet de crises sociopolitiques profondes avec des impacts négatifs sur la croissance économique. Entre 2019 et 2020, le pays prévoit d'organiser deux scrutins pour les locales et la présidentielle. Un climat sociopolitique apaisé est nécessaire pour la mise en œuvre du Cadre de Coopération et l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable.

3. MISE EN ŒUVRE, DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE SUIVI

3.1. Mise en œuvre du Cadre de Coopération

Le Cadre de Coopération pour le Développement sera exécuté à travers deux principaux instruments :

- les plans opérationnels des effets
- les plans de travail des programmes/projets conjoints

Ils sont mis en œuvre par les Groupes de résultats et les agences qui mettent en œuvre des initiatives conjointes avec l'ensemble des partenaires de mise en œuvre concernés. Les plans opérationnels des effets et les plans de travail des programmes/projets conjoints décrivent les interventions, les activités et les cibles assorties d'un cadre budgétaire et d'une matrice de résultats, sur la base des produits et effets du Cadre de Coopération. L'élaboration et la mise en œuvre du Cadre de coopération à travers ces deux outils avec l'ensemble des partenaires impliqués favorisent la transparence et la redevabilité mutuelle.

3.2. Dispositif de coordination

L'élaboration, la mise en œuvre et la gestion du Cadre de Coopération incombent au gouvernement et au système des Nations Unies. Le pilotage institutionnel du Cadre de Coopération pour le Développement est assuré conjointement par le Ministère en charge de la Planification et du développement et le Bureau du Coordonnateur Résident. Le mécanisme de coordination retenu comporte trois niveaux :

3.2.1. Le Comité Directeur

Le Comité Directeur est la plus haute instance de pilotage de la réforme « unis dans l'action » au Togo. A ce titre, il joue un rôle d'orientation stratégique et est chargé d'examiner et de valider les résultats annuels de l'action du Système des Nations Unies au Togo. Sur cette base, il oriente, valide et fait le suivi du Cadre de Coopération pour le Développement et ses plans de travail conjoints. Il est composé des membres du gouvernement (Ministères d'exécution des programmes SNU), de représentant de la Présidence ou de la primature et des chefs d'agence du système des Nations Unies. Il est présidé par le Ministre en charge de la planification du développement et de la coopération, tandis que la vice-présidence est assurée par le Coordonnateur Résident du système des Nations Unies. Le Comité Directeur se réunit en session ordinaire une fois par an. Son secrétariat est assuré par le Bureau du Coordonnateur Résident.

3.2.2. Le comité technique de coordination

Le comité technique se trouve quant à lui, à un niveau opérationnel et se charge de conseiller le comité de pilotage sur des questions spécifiques de l'Aide et du partenariat. A cet effet, il (i) s'assure du bon déroulement du processus d'élaboration du Cadre de Coopération pour le Développement, (ii) valide les termes de référence des différentes étapes du processus, (iii) analyse les différents rapports et (iv) apporte l'appui requis aux équipes de travail. Le comité technique regroupe Les représentants adjoints présidents des Groupes de Résultats, les secrétaires Généraux (ou représentants techniques) des ministères d'exécution des Plans opérationnels Effets, les membres du Comité de suivi-évaluation et de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et démographiques (INSEED). Le comité technique est co-présidé par le directeur général de la mobilisation de l'aide et du partenariat et le président du comité des programmes du Système des Nations Unies. Son secrétariat est assuré par la direction générale de

la mobilisation de l'aide et du partenariat (DGMAP) et le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies (BCR). Le comité technique se réunit une fois par semestre, sur convocation de son Président.

Il coordonne l'élaboration des plans de travail conjoints, du cadre budgétaire annuel et du bilan annuel conjoint des Nations Unies au Togo. A cet effet, il centralise, finalise et valide techniquement les plans de travail conjoints qui lui sont soumis par les groupes d'effets ou de résultats. Le comité technique assure également le suivi des plans à travers l'examen trimestriel de l'état d'avancement des activités et contribue à la revue annuelle des plans de travail conjoints. Dans cette optique, il prépare le bilan des résultats annuels de l'action du Système des Nations Unies au Togo sur la base des rapports de revue fournis par les groupes de résultats et avec l'appui du Bureau du Coordonnateur Résident. Ce document intègre des données programmatiques, financières, de même que le bilan des travaux en matière de communication conjointe et de mise en commun des services opérationnels. Le bilan des résultats annuels sera présenté à la partie nationale et aux partenaires, par le Coordonnateur Résident, à l'occasion de la réunion du comité Directeur qui se tiendra de façon générale entre décembre et janvier.

Le comité technique se compose des représentants de l'Unité du Ministère de la planification du développement (MPD), chargée du suivi du DaO (Delevering as one), des représentants techniques des ministères partenaires, des membres du comité des programmes, du comité suivi-évaluation, mobilisation des ressources et partenariats et des chefs de file des groupes d'effets du Cadre de Coopération pour le Développement, de la société civile. Il est présidé par le Directeur Général de la Mobilisation de l'Aide et du partenariat. Il se réunit au moins une fois par semestre sur convocation de son Président. Son secrétariat est assuré par la Direction générale de la Mobilisation de l'Aide et du Partenariat (DGMAP) et le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR).

3.2.3. Le comité des programmes

Le Comité des programmes se charge de conseiller l'Equipe Pays du Système des Nations Unies sur la validité technique des processus d'analyse, de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Cadre de Coopération pour le Développement et de ses plans conjoints de travail. Il collabore avec les groupes de résultats et le comité technique pour s'assurer de la progression vers l'atteinte des résultats de développement visés par le Cadre de Coopération pour le Développement et ses plans conjoints de travail. Tout comme le comité

technique, le comité des programmes veille à la qualité des plans de travail conjoints, des rapports d'activités et des rapports financiers des groupes d'effets.

3.3. Mécanisme de suivi évaluation et de communication des résultats

Pour son opérationnalisation, le Cadre de Coopération pour le Développement 2019-2023 est décliné en quatre (4) plans de travail conjoints correspondant chacun à un effet : (i) Employabilité, croissance économique durable et inclusive ; (ii) Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ; (iii) Capital humain et accès équitable aux services sociaux de base de qualité ; (iv) Institutions efficaces, gouvernance et cohésion sociale. Le mécanisme suivant est mis en place pour assurer le suivi-évaluation et communiquer les résultats du Cadre de Coopération.

3.3.1. Les groupes de résultats

Les groupes de résultats (groupes d'effets) sont composés des chargés de programmes, leurs suppléants et les responsables de suivi-évaluation des agences intervenant sur l'effet du Cadre de Coopération pour le Développement ; tous désignés par les chefs d'agences, suivant le lien entre le domaine d'intervention et l'effet du cadre de Coopération. Chaque groupe d'effet est présidé par le Représentant Résident d'une agence Lead, responsabilisée à cet effet et se réunit chaque trimestre. Le Secrétariat des Groupes de Résultats est assuré par le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) qui apporte le soutien technique, administratif et logistique nécessaire à leur fonctionnement.

Les groupes de résultats sont chargés de la gestion des plans de travail conjoints. A ce titre, ils en assurent la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation. Les plans de travail intègrent les interventions des agences du Système des Nations Unies ayant trait à l'effet et sont accompagnés d'une matrice de suivi évaluation définissant des indicateurs, des données de base, des cibles, des moyens de vérification, des hypothèses et des risques.

En collaboration avec la partie nationale, les groupes de résultats organisent tous les ans, une revue annuelle pour chaque effet, en se basant sur le plan de travail, la matrice de suivi évaluation et le budget de l'effet. Les informations seront collectées à travers UN Info, le système mondial en ligne de planification, suivi et rapportage du Système des Nations Unies, l'INSEED, les Ministères et les services sectoriels du système statistique national.

L'UN Info permettra en effet d'obtenir des informations centralisées en provenance de différentes agences du Système des Nations-Unies et de différents acteurs et renforcera la redevabilité et la transparence du Système des Nations Unies et la disponibilité des informations à temps réel. Cet outil fournira de plus, un aperçu sur la contribution réelle du Système des Nations Unies dans la mise en œuvre des ODD et du plan national de développement au Togo.

Par ailleurs, le système statistique national produira des données qui serviront à renseigner le progrès des indicateurs du Cadre de Coopération pour le Développement. Afin de s'assurer de la disponibilité de données de qualité, Le Système des Nations-Unies apportera un appui multiforme au système national de suivi et d'évaluation. A l'issue de la revue, chaque groupe de résultat élaborera un rapport qui sera transmis au comité technique.

Avec l'appui du Bureau du Coordonnateur Résident et sur la base des rapports de revue fournis par les groupes de résultats, le comité technique préparera le bilan des résultats annuels de l'action du Système des Nations-Unies au Togo. Ce document intègre des données programmatiques, financières, de même que le bilan des travaux en matière de communication conjointe et de mise en commun des services opérationnels. Ce document de bilan des résultats annuels sera présenté à la partie nationale et aux partenaires, par le Coordonnateur Résident, à l'occasion de la réunion du comité Directeur qui se tiendra de façon générale entre décembre et janvier.

Le retour d'informations issues de la revue annuelle en termes de pertinence des objectifs, bonnes pratiques, leçons apprises et recommandations alimentera la planification de l'année suivante.

3.3.2. Comité suivi évaluation et mobilisation des ressources et partenariats

Il coordonne l'élaboration du plan de suivi-évaluation du Cadre de Coopération pour le Développement et de des plans de travail conjoints. Il appuie les revues annuelles et l'élaboration du bilan annuel de l'action du Système des Nations-Unies au Togo. Les membres du comité, spécialistes en suivi évaluation sont activement impliqués dans les travaux des groupes d'effet et participent aux réunions du Comité technique.

3.3.3. Les groupes thématiques et de soutien au Cadre de Coopération

Les groupes thématiques sont internes aux Nations -Unies et rassemblent les membres du personnel de toutes les agences du Système des Nations-Unies, formellement désignés par les chefs d'agences. Ils planifient et exécutent les actions ayant trait à leurs thématiques respectives. Les différents groupes thématiques sont les suivants :

- Comité communication et plaidoyer
- Comité de gestion des opérations (OMT)
- Groupe thématique genre et droits de l'Homme
- Groupe thématique VIH/Sida
- Groupe Inter-agence humanitaire

3.4. Financement du Cadre de Coopération/ Mobilisation des ressources

- Fonds ordinaires
- Ressources mobilisées (stratégie de mobilisation de ressources programmes /projets conjoints)
- Annexes : Matrice de résultats du Cadre de Coopération pour le Développement Plans de travaux et cadre budgétaire par Effet

Tableau 3 : BUDGET PREVISIONNEL DU CADRE DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT 2019- 2023 (USD)

EFFETS	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Effet 1	2 619 119	2 348 414	2 460 244	2 415 512	2 326 048	12 169 337
Effet 2	2 585 000	1 506 750	1 578 500	1 549 800	1 492 400	8 712 450
Effet 3	15 182 653	16 098 900	16 865 515	16 865 515	15 945 577	80 958 160
Effet 4	4 800 127	4 673 798	4 896 360	4 807 335	4 629 285	23 806 905
TOTAL	25 186 899	24 627 862	25 800 619	25 638 162	24 393 310	125 646 852



CADRE DE COOPERATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT AU TOGO



40 Avenue des Nations Unies •
B.P. 911 Lomé TOGO •
Tel: (228) 22 21 20 22 ; 22 21 20 08 •
FAX (228) 22 21 16 41



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

